



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER
DE PRESSE

27 octobre 2023

DÉPLOIEMENT DES

BORNES DE RECHARGE

En route pour 2030!



L'électrification de nos véhicules est désormais engagée. C'est l'un des leviers incontournables pour la décarbonation de nos mobilités puisque, en France, cela conduit à diviser par près de cinq l'empreinte carbone d'une voiture sur son cycle de vie. Cet usage connaît une forte croissance : sur le mois de septembre, près d'une voiture immatriculée sur cinq était 100% électrique.

Ces résultats sont le fruit d'une volonté forte. Et nous n'avons pas prévu de nous arrêter en si bon chemin. Dès la fin de l'année, nous concrétiserons la promesse de campagne du Président de la République en déployant une offre de leasing de voiture électrique à 100 euros par mois. Nous poursuivrons également le déploiement des bornes de recharge publiques pour faciliter le changement d'habitudes des Français dans leurs déplacements.

En mai dernier, nous avons franchi le premier palier des 100 000 bornes de recharge ouvertes au public. Nous avons également accéléré sur les bornes à très haute puissance, dont le nombre a été multiplié par deux depuis le début de l'année. Ces actions permettent de faire de la France l'un des pays leader au niveau européen sur le déploiement des points de recharge ouverts au public. Dorénavant, notre prochain palier est celui qui a été fixé par le Président de la République : 400 000 points de recharge ouverts au public d'ici 2030. Nous avons également agi pour permettre aux Français de recharger leur véhicule électrique directement chez eux ou sur leur lieu de travail. À nouveau, les résultats sont là : près de 1,7 million de bornes sont aujourd'hui déployées à domicile ou dans les entreprises.

Pour poursuivre ce mouvement et afin d'être à la hauteur de nos objectifs, nous lançons aujourd'hui un travail avec l'ensemble des acteurs de la filière. Un travail pour le développement des infrastructures nécessaires, mais aussi pour l'amélioration de l'expérience de recharge, pour plus de transparence et pour plus de fluidité.

Pour accompagner ce travail, l'État s'engage financièrement. Nous annonçons aujourd'hui 200 millions d'euros supplémentaires au travers du programme Advenir. Ils permettront de poursuivre l'équipement des copropriétés et d'accélérer sur le déploiement des points de recharge du quotidien et des équipements de recharge pour les poids-lourds. Par ailleurs, après la sélection en janvier 2023 de sept premiers lauréats pour un montant d'aide global de 38 millions d'euros, nous annonçons aujourd'hui les lauréats de la deuxième relève de l'appel à projet soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques du programme France 2030, qui bénéficieront d'une aide de 68 millions d'euros. Au total, État, entreprises et investisseurs ont d'ores et déjà permis la mise en place de 4 400 points de recharge rapide partout en France représentant un investissement total de 330 millions d'euros.

Vous l'aurez compris, pour avancer sur notre transition énergétique et l'électrification de nos mobilités, notre pays se mobilise.

Notre objectif est simple : faciliter et accompagner l'achat de véhicules électriques, d'une part, faciliter la vie au volant de ces véhicules, d'autre part. Nous serons au rendez-vous !

Christophe Béchu
*Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires*

Agnès Pannier-Runacher
Ministre de la Transition énergétique

Clément Beaune
Ministre délégué chargé des Transports

Bilan du déploiement des bornes de recharge en France

Les voitures électriques et hybrides rechargeables connaissent un essor important depuis 2020. Le nombre de véhicules légers électrifiés en circulation dépassera 1 500 000 unités fin 2023. Sur les neuf premiers mois de l'année, le volume de vente de véhicules électriques atteint déjà celui de l'ensemble de l'année 2022. La part de marché de l'ensemble des véhicules électrifiés (100% électriques et hybrides rechargeables) représente désormais un quart du marché, depuis le début de l'année. La part des véhicules 100% électriques dans les immatriculations a été de 19,1% en septembre 2023.

En cohérence avec l'électrification croissante du parc de véhicules, le nombre total de points de recharge augmente chaque année avec une nette accélération depuis 2020, un doublement depuis début 2022 et un triplement depuis début 2021.

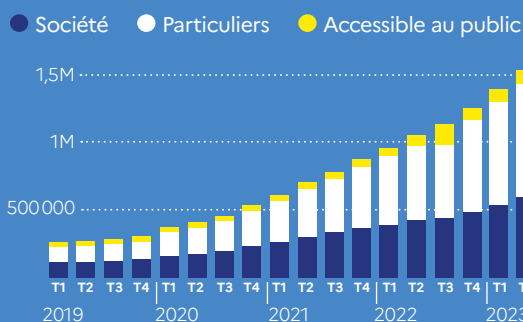
Environ 110 000 points de charge sont actuellement ouverts au public, conformément aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, **faisant de la France l'un des trois pays les mieux équipés d'Europe, avec les Pays-Bas et l'Allemagne**, en nombre de points de charge et en densité. Par ailleurs, près de 1 700 000 points de recharge sont installés au total en tenant compte de la recharge à domicile et dans les entreprises.

FOCUS

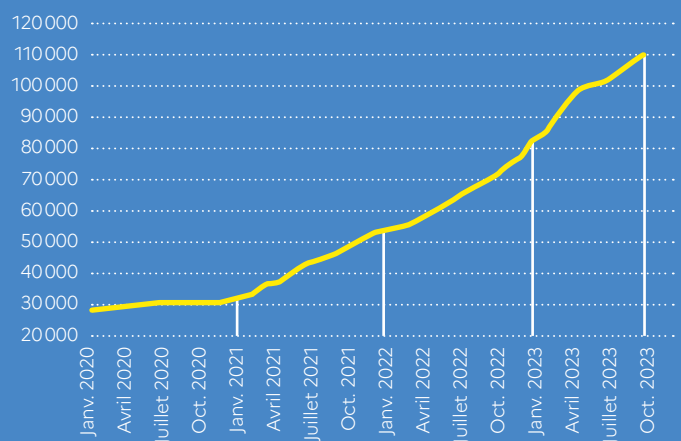
1 668 929 points de charge

(au total au T3 2023)

652 131 (39%) / 906 942 (54%) / 109 856 (7%)



Nombre de points de recharge ouverts au public



Déploiement des points de charge à domicile

L'installation de bornes à domicile est nécessaire, à la fois pour faciliter la recharge (plus grande disponibilité des bornes) et pour garantir des coûts de charge limités. Le Gouvernement a donc mis en place de nombreux soutiens pour accélérer leur déploiement, avec des aides spécifiques pour les copropriétés. En effet, un sondage publié en février 2021 réalisé par Enedis et BVA montre que 92% des utilisateurs de véhicules électriques déclarent se recharger à domicile, mais que ce chiffre tombe à 56% pour les utilisateurs habitant en immeuble collectif. Or, 20% des Français vivent en résidentiel collectif disposant d'un parking : l'équipement de ces bâtiments doit donc être facilité.

Plus de 6000 copropriétés en France sont déjà équipées d'infrastructures collectives de bornes de recharge, et plus de 18000 copropriétés ont un projet en cours, soit au total 14 % des copropriétés ayant un parking couvert déjà équipées ou en cours d'équipement. Ces projets d'infrastructures collectives permettront d'offrir une solution de recharge à 27% des places de parking de copropriétés en France, sur simple demande du copropriétaire.

i POUR EN SAVOIR PLUS : www.afor-ve.org/observatoire-3eme-trimestre-2023/

De nombreuses mesures mises en place pour soutenir l'équipement à domicile

➤ **Crédit d'impôt** pour aider à l'installation d'une borne individuelle à domicile.

➤ **TVA réduite à 5,5%** pour l'installation d'une borne de recharge.

➤ Depuis 2016, le **programme Advenir** aide notamment au déploiement des infrastructures de recharge en résidentiel collectif.

➤ **Préfinancement des installations de recharge collective** (loi climat et résilience) afin de permettre le déploiement de bornes de recharge sans frais pour les copropriétaires ne souhaitant pas s'équiper.

➤ L'Avere-France publie la seconde édition de son **Guide de référence pour l'installation de bornes en copropriété** pour permettre aux syndicats et aux copropriétaires de se saisir de ce sujet de façon éclairée.

➤ Le programme Advenir a mis en ligne une **plateforme d'information grand public** pour la recharge en copropriété dont l'objectif est d'accompagner les copropriétaires dans leurs projets en leur proposant des supports complets et compréhensibles par tous.



hensibles par tous.

➤ La décision d'équipement d'une infrastructure de recharge collective peut être prise à la **majorité simple** à partir du moment où les charges ne pèsent que sur les futurs utilisateurs (loi climat et résilience).

➤ En logement collectif, un utilisateur de véhicule électrique peut invoquer son **droit à la prise** pour installer, à ses propres frais, un point de recharge individuel dans un parking de son immeuble.

➤ La loi d'orientation des mobilités a rendu obligatoire le **prééquipement pour l'intégralité des places des parkings des bâtiments résidentiels neufs de plus de 10 emplacements**. Le prééquipement des bâtiments permet de faciliter les mises en œuvre ultérieures de points de recharge et constitue un enjeu clé dans la facilitation du déploiement des bornes dans le résidentiel collectif.

Déploiement des points de charge ouverts au public

Le Gouvernement a également encouragé le développement des points de charge ouverts au public pour les utilisateurs de véhicules électriques ne disposant pas d'un point de charge à domicile ou devant effectuer une recharge lors d'un long trajet.

De nombreuses mesures mises en place pour faciliter ce déploiement

► Mise en place par les collectivités de **schémas locaux de déploiement des bornes** afin de répondre de façon adaptée aux besoins identifiés par un diagnostic sur l'échelle d'un territoire, avec l'aide de l'État et de la Banque des territoires.

► **Prise en charge jusqu'à 75% des coûts de raccordement au réseau.**

► **Bouclier tarifaire** pour les recharges de véhicules électriques.

► **Dispositif de complément de rémunération à la recharge** : les distributeurs de carburants peuvent valoriser, depuis 2022, les recharges de véhicules électriques pour l'atteinte de leurs objectifs d'incorporation d'énergies renouvelables, ce qui génère une contribution finan-



cière récurrente aux aménageurs d'installations de recharge.

► **Obligation d'équipement sur les parkings** : d'ici 2025, les bâtiments non résidentiels existants disposant d'un parking de plus de 20 places devront être équipés d'au moins un

point de recharge par tranche de 20 places. En complément, la loi climat et résilience prévoit cette même obligation pour les parkings gérés par les collectivités.

FOCUS

Les stations haute puissance sur les grands axes routiers, dans les métropoles et les territoires

Au global, la France compte début octobre 2023 environ 18000 bornes haute puissance dont près de 7800 en ultra haute puissance (supérieure à 150 kW), qui permettent une recharge en moins de 20 minutes. Le nombre de bornes ultra haute puissance a été multiplié par 2,4 depuis le début de l'année.

Ce déploiement est accéléré par les appels à projets du plan France 2030 dédiés au déploiement des bornes de recharge très rapide dans les métropoles et les territoires, notamment au niveau des

nœuds urbains qui accompagnent des hubs urbains et périurbains de recharge composés au minimum de 4 points de recharge dont une majorité supérieure à 150 kW.

Le maillage du réseau routier national en bornes de recharge rapide est primordial pour assurer les déplacements longue distance en véhicule électrique. Alors que début 2021, moins d'un tiers du réseau français était équipé en bornes de recharge rapide, 99% des aires de service des autoroutes concédées sont désormais équipées en bornes

de recharge très rapide avec des puissances de recharge supérieures à 150 kW. Ce déploiement a notamment été facilité par un soutien de l'État de 100 M€ dans le cadre de France relance.

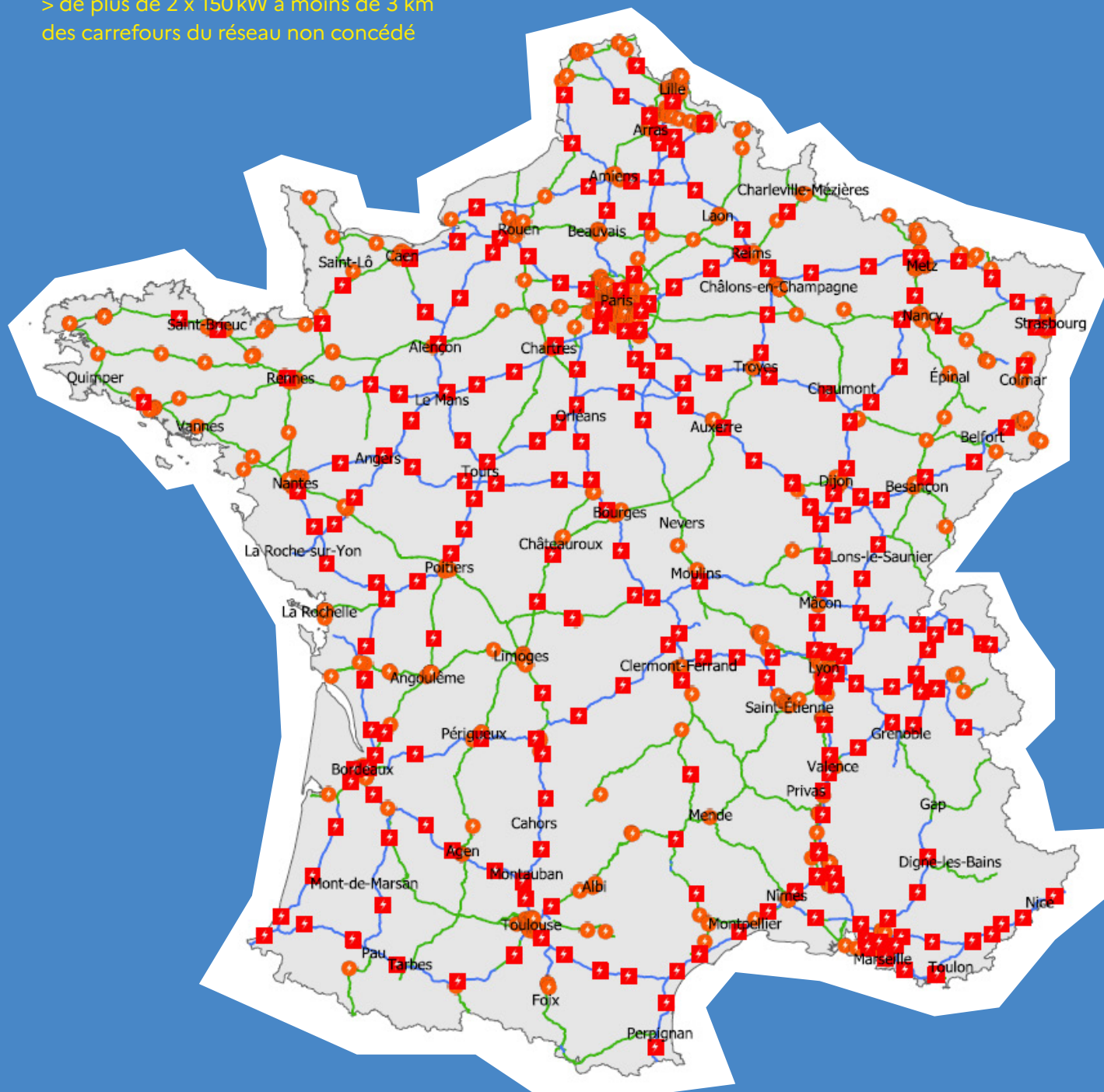
Pour faciliter les déplacements et identifier les stations de recharge implantées sur les aires de services des autoroutes et des routes nationales, une carte des bornes de recharge rapide est disponible sur le site Bison futé. Elle précise le nombre de points de recharge très rapide et identifie également

les stations implantées à proximité du réseau routier national, dans un rayon d'un kilomètre, qui disposent d'au moins un point de recharge rapide. La carte actualisée en temps réel est disponible ici : www.bison-fute.gouv.fr/recharge-electrique.html.

En complément et pour faciliter l'itinérance, le réseau des villages étapes édite une carte des bornes de recharge : www.village-etape.fr/vous-roulez/voiture-electrique/

Équipements en bornes de recharge :

- > des aires de service du réseau routier national
- > de plus de 2 x 150 kW à moins de 3 km des carrefours du réseau non concédé



LÉGENDE

- Stations sur aires de service du RRN
- ⚡ Stations à moins de 3 km des carrefours du réseau non concédé (dont au moins 2 points de charge d'une puissance à 1250 kW)
- RRN non concédé
- RRN concédé

Sources : MTE (RRN) - IGN 2023 (AdminExpress®2023) - SCR : RGF93 / Lambert-93 - EPSG:2154 - Date : 2023-10-24 - Création : DGITM / DMR / FCA

Des mesures orientées utilisateur pour faciliter la recharge

Le site www.je-roule-en-electrique.fr donne des informations et conseils sur le passage au véhicule électrique. Destiné au grand public, il permet de se familiariser avec le véhicule électrique.

UNE EXPÉRIENCE UTILISATEUR TOUJOURS EN PROGRESSION, POUR PLUS DE FLUIDITÉ

Les véhicules électriques impliquent des modifications d'usage, notamment en raison du temps plus long de recharge qu'un plein de carburant. De nouveaux services de planification d'itinéraires liés au GPS permettent aujourd'hui d'optimiser les trajets en fonction des besoins de recharge et de nombreux modèles de véhicules électriques intègrent directement dans leur dispositif de bord une cartographie des bornes gérant la planification d'itinéraires en fonction de l'état de charge de la batterie et de l'autonomie escomptée en fonction de la vitesse.

Par ailleurs, la plupart des calculateurs d'itinéraires grand public dispose aujourd'hui d'une fonctionnalité permettant la recherche de bornes de recharge, avec parfois des informations en temps réel sur la disponibilité et les prix. Cela a été accéléré par les dispositions de la loi d'orientation des mobilités visant l'harmonisation et l'ouverture de l'ensemble des données liées à la recharge.

L'opérateur Waze a par exemple annoncé l'intégration complète des cartographies de bornes et de la planification d'itinéraires pour véhicule électrique dans son application.

UNE DISPONIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE EN AMÉLIORATION

Les différentes enquêtes montrent une amélioration de la disponibilité des infrastructures de recharge, en particulier pour les infrastructures récemment installées.

Par ailleurs les enquêtes d'opinion montrent systématiquement un ressenti nettement meilleur des utilisateurs de véhicules électriques comparé aux non-utilisateurs, en particulier sur des sujets tels que la complexité de la recharge, le maillage ou la disponibilité des bornes de recharges.

L'AFIREV a publié en juin 2023 la 3^e édition de l'observatoire de la qualité des services de recharge électrique accessibles au public, indiquant que 74% des points de charges sont disponibles 99% du temps.

UNE TARIFICATION DES RECHARGES PARMIS LES MOINS CHÈRES D'EUROPE

L'efficacité du véhicule électrique lui donne un avantage comparatif important en coût à l'usage par rapport à un véhicule thermique équivalent. Ainsi, une recharge à domicile coûte trois à quatre fois moins cher par kilomètre parcouru qu'un plein de véhicule thermique équivalent. **En moyenne, rouler en électrique permet d'économiser autour de 1000 € par an.**

Concernant les recharges en voirie, le Gouvernement a mis en place en 2023 un bouclier tarifaire pour limiter l'impact de la hausse des prix

de l'énergie. Ce **bouclier tarifaire sera prolongé en 2024**, assurant un coût maîtrisé d'approvisionnement en électricité pour les opérateurs de recharge.

Les comparaisons internationales montrent globalement une tarification sur les bornes de recharge publiques en France moins chère que celle des autres pays.

i OBSERVATOIRE EUROPÉEN :
<https://alternative-fuels-observatory.ec.europa.eu/consumer-portal/electric-vehicle-recharging-prices>

L'Avere-France, en collaboration avec P3 Group France, dévoile le premier rapport semestriel sur le prix de la recharge publique pour les véhicules électriques. Le rapport analyse les variations de prix en fonction de paramètres tels que la puissance de recharge, la souscription à un abonnement et les habitudes de conduite. Ainsi, **un conducteur moyen (15 000 km/an) peut s'attendre à dépenser entre 11 et 13,5€ par mois pour se recharger sur les bornes ouvertes au public**, en fonction de sa souscription ou non à un abonnement de recharge. Ce rapport confirme qu'un conducteur moyen verra son budget carburant annuel divisé par 3 en achetant un véhicule électrique.



Perspectives pour 2030 et au-delà : un plan d'action complet pour finaliser la couverture du territoire

Un réseau de recharge robuste nécessaire

Le déploiement d'un réseau conséquent de bornes de recharge est essentiel pour accélérer le déploiement du véhicule électrique en France. Un plan d'action a été construit avec l'ensemble des parties prenantes au sein d'une task force dédiée. Il identifie quatre axes d'actions prioritaires pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

► Poursuivre le soutien au développement des bornes du quotidien et des déplacements longue distance, en ciblant notamment la recharge en résidentiel collectif et les stations de recharge haute puissance très rapide sur les grands axes routiers.

► Anticiper et planifier le déploiement des bornes pour disposer d'un maillage significatif du territoire en stations de recharge de diverses

puissances pour répondre aux différents besoins de recharge.

► Faciliter et améliorer la qualité du service de recharge et l'expérience utilisateur pour rendre l'usage du véhicule électrique le plus simple possible.

► Développer les recharges pour les professionnels, en particulier les solu-

tions de recharge pour les poids-lourds au dépôt, à destination et en itinérance.

Ce plan d'action a été décliné en une série de mesures et de dispositifs de soutien.

De nouvelles mesures pour accélérer le déploiement des bornes de recharge dans tous les territoires !

Axe 1

POURUIVRE LE SOUTIEN AUX BORNES POUR LE QUOTIDIEN ET POUR LES DÉPLACEMENTS LONGUE DISTANCE DES PARTICULIERS

➤ **Agnès Pannier-Runacher et Clément Beaune annoncent 200 M€ supplémentaires pour le déploiement des bornes de recharge** via le programme Advenir pour la période 2024-2027. Après avoir déjà mobilisé 320 M€ depuis 2016 pour **faciliter l'installation de bornes dans chacune des 220 000 copropriétés ayant un lot de parking, sur l'ensemble du territoire**, ce nouveau financement est élargi au résidentiel collectif, aux bornes en voirie pour un usage de recharge du quotidien ainsi qu'à la recharge pour poids-lourds.

➤ Les ministres annoncent également la désignation de **douze nouveaux lauréats qui bénéficieront d'une aide de 68 M€ pour un montant global d'investissement de 200 M€, grâce à France 2030**. Après la sélection en janvier de sept premiers lauréats pour un montant d'aide global de 38 M€, le programme accompagne 19 projets pour 106 M€ d'aides et 330 M€ d'investissement, **représentant 4 400 points de recharge rapide, dont 3 800 supérieurs à 150 kW**. Les dossiers déposés dans le cadre de la troisième relève sont en cours de sélection.

➤ Les ministres annoncent le **renforcement du crédit d'impôt relatif à l'acquisition et l'installation de bornes de recharge à domicile pour atteindre 500 €**, contre 300 € jusqu'à présent. Une réflexion sera par ailleurs menée en lien avec la Commission de régulation de l'énergie pour intégrer le pilotage tarifaire de la recharge afin d'avoir un impact sur les comportements des usagers.

➤ **Le Gouvernement et l'Ademe mobilisent 10 M€ pour équiper les petites stations-service indépendantes** et annoncent un nouveau cahier des charges de l'appel à projets dédié, qui sera ouvert à partir du 1^{er} janvier 2024.

➤ **Renforcer les règles de prééquipement dans les bâtiments** résidentiels et non résidentiels, à la suite des évolutions en cours de la directive performance énergétique des bâtiments. Ce point nécessite des

évolutions du code de la construction et de l'habitation.

➤ **Renforcer la communication à destination des professionnels de l'immobilier** sur l'électromobilité et les solutions de recharge, notamment par la promotion du guide sur la recharge en copropriété.

➤ **Favoriser le déploiement des bornes accessibles aux personnes à mobilité réduite** grâce à la publication dans les prochains jours d'un arrêté précisant les taux minimums de places accessibles aux personnes à mobilité réduite parmi l'ensemble des points de recharge en voirie de la collectivité.

Axe 2

ANTICIPER ET PLANIFIER LE DÉPLOIEMENT DES BORNES VIA UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE

➤ Définir d'ici la fin de l'année un **schéma national des sites de raccordement haute puissance** des stations de recharge des véhicules légers (particuliers et utilitaires) et véhicules lourds (transport de marchandises et de voyageurs), incluant notamment les aires des grands axes routiers pour faciliter la mobilité en itinérance, ou les sites privés, en complément des exigences du règlement européen sur les infrastructures pour carburants alternatifs (Afir).

➤ Poursuivre le développement des **schémas directeurs territoriaux** de déploiement des infrastructures de recharge (Sdirve), avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire d'ici 2024. Un suivi de la réalisation des schémas sera également réalisé. L'État et la Banque des territoires ont mis en place des **dispositifs de financement pour soutenir le déploiement de ces schémas directeurs**.

➤ Initier un travail de mise à disposition de **données du foncier public disponible** susceptible d'accueillir des infrastructures IRVE. Cette base de données sera accessible aux opérateurs de recharge, enrichie et actualisée régulièrement.

Axe 3

FACILITER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE DE RECHARGE ET L'EXPÉRIENCE UTILISATEUR

➤ **Garantir une information transparente et complète des utilisateurs sur le prix de la recharge** avant le lancement d'une session, pour faciliter les comparaisons.

➤ **Poursuivre le travail de remontée fiabilisée de données** (y compris en temps réel) des bornes de recharge ouvertes au public mené par la start-up d'État transport.data.gouv.fr.

➤ Mener une étude avec les acteurs de la filière pour **identifier les besoins en emplois et compétences** pour l'installation et la maintenance des bornes de recharge afin d'anticiper le développement des formations nécessaires (initiales et continues).

➤ **Enrichir le baromètre MTE/Avere de la recharge avec de nouveaux indicateurs** répondant aux besoins de acteurs de la recharge, comme des indicateurs développés par la start up d'État Qualicharge par exemple.

Axe 4

DÉVELOPPER LES RECHARGES POUR LES PROFESSIONNELS (VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ET VÉHICULES LOURDS)

➤ **Construire avec les acteurs concernés un schéma du réseau de points de charge** nécessaire pour répondre au besoin des professionnels du transport de marchandises et de voyageurs sur l'ensemble du territoire, au dépôt, à destination et en itinérance.

➤ **Mettre en œuvre le schéma national des sites de raccordement haute puissance** des stations de recharge, qui sera rendu fin 2023 et qui contiendra une partie sur les besoins futurs en bornes de recharge poids-lourds. À partir de ce travail, les besoins de recharge spécifiques aux poids-lourds (maillage, types de bornes), au-delà des exigences européennes, seront précisés dans un document de cadrage.

De nouvelles ambitions

Le 100 000^e point de recharge ouvert au public, installé en mai 2023, représente une étape importante dans le déploiement des bornes pour véhicule électriques. Le Gouvernement se fixe un nouvel objectif, atteindre 400 000 points de recharge ouverts au public d'ici 2030, dont au moins 50 000 en recharge rapide, soit plus de 8 000 000 de kW cumulés sur l'ensemble des bornes ouvertes au public.

Cet objectif s'inscrit dans la logique du règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs, qui inscrit des objectifs ambitieux sur les grands axes routiers en nombre de stations de recharge haute puissance, mais également en imposant une adéquation entre l'offre de recharge ouverte au public et le parc roulant de véhicules électriques avec un changement dans la façon de vérifier cette adéquation, en comptabilisant les puissances des bornes plutôt que leur nombre.

Principales exigences du règlement européen AFIR concernant les IRVE (nouveau règlement sur les carburants alternatifs)



Une puissance cumulée
des points de recharge
ouverts au public
d'au **1,3 kW**
moins
par véhicule électrique
léger et 0,8 kW par
hybride rechargeable



**SUR LE RÉSEAU TRANSEUROPEEN DE TRANSPORT PRINCIPAL
(TEN-T CENTRAL) :**



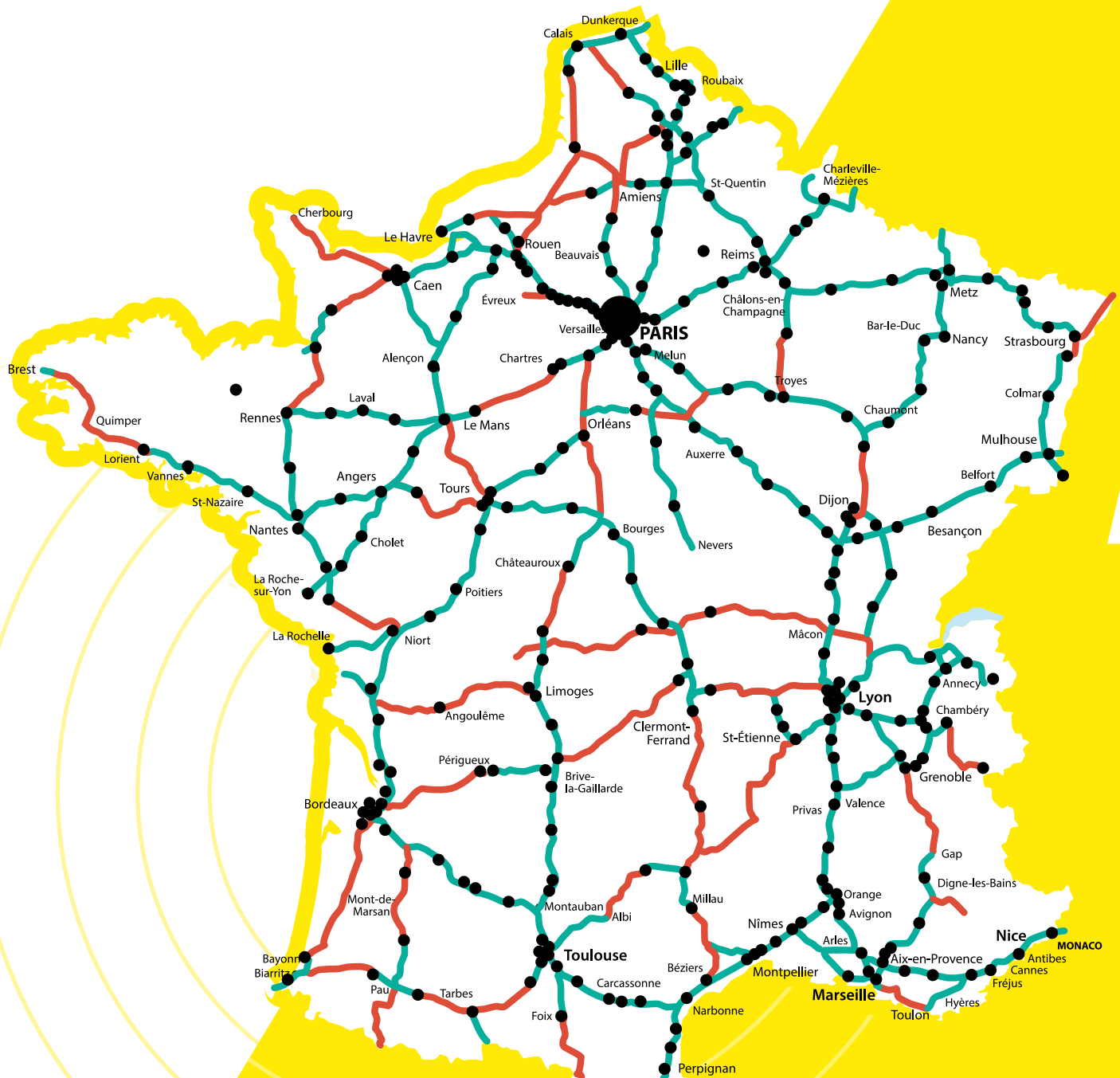
Des stations de recharge
haute puissance tous les
60 km avant fin 2025 pour
les **VÉHICULES LÉGERS**



Des stations de recharge
haute puissance sur la moitié
du réseau avant fin 2027 pour
les **POIDS LOURDS**



**UNE CARTE DE CONFORMITÉ
DU MAILLAGE DES STATIONS VL**
à juillet 2023 de l'exigence
fin 2025.



LISTE DES LAURÉATS DE LA VAGUE 2 DE L'AAP FRANCE 2030

PROJET	BÉNÉFICIAIRE	DESSCRIPTIF DU PROJET Stations et points de recharge haute puissance	AIDE FRANCE 2030
ALLEGO FRANCE 2023	Allego France	16 stations représentant 104 points de charge	5,5 M€
PROJET ATLANTE	Atlante France	15 stations représentant 124 points de charge	3,6 M€
DREAM ENERGY MOBILITY 2	Dream Energy	34 stations représentant 214 points de charge	7,3 M€
ELECTRA 2212	Electra	26 stations représentant 166 points de charge	4,3 M€
MOBILIZE FAST CHARGE	Elto	17 stations représentant 102 points de charge	3,3 M€
GUEST	Engie	36 stations représentant 288 points de charge	8 M€
REPART	Izivia	25 stations représentant 75 points de charge	3,1 M€
LA BORNE DES TERRITOIRES	NW Groupe	271 stations représentant 1084 points de charge	13,6 M€
PROJET CPO	Ortec	12 stations représentant 92 points de charge	2,8 M€
PICOTY AVIA VOLT 1	Picoty	22 stations représentant 106 points de charge	4,2 M€
HUREU 2	TotalEnergies	23 stations représentant 177 points de charge haute puissance	9,8 M€
ELECTRIFY FRANCE	Volkswagen group France	19 stations représentant 101 points de charge haute puissance	2,3 M€

**Service presse
de Christophe Béchu,**
ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires
Tél : 01 40 81 78 31
Mél : communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr

**Service presse
d'Agnès Pannier-Runacher,**
ministre de la Transition énergétique
Tél : 01 40 81 13 25
Mél : presse.mte@climat-energie.gouv.fr

Service presse de Clément Beaune,
ministre délégué chargé des
Transports
Tél : 01 40 81 12 28
Mél : presse.mt@transports.gouv.fr